

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 4 juillet 2024

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0857

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 4 juin 2024.

En réponse à votre demande, nous vous précisons que certains dirigeants bénéficient, en vertu de leurs conditions de travail, d'une automobile. La valeur maximale, pour une automobile à essence en location est de 72 000 \$ pour le président et chef de la direction et de 65 000 \$ pour les autres dirigeants. Ils peuvent au choix se prévaloir d'une allocation forfaitaire de 1 500.00 \$ par mois et, dans ce cas, aucun autre montant n'est versé par la Société pour l'automobile et tous les frais d'utilisation sont assumés par le dirigeant. Cet avantage, peu importe l'option choisie, constitue un avantage imposable pour l'employé.

Pour ceux qui se sont prévalus d'une voiture 100 % électrique, la valeur maximale de la voiture en location qui est autorisée est de 88 000 \$, ce qui en raison de l'économie reliée aux frais de fonctionnement équivaut à l'avantage relié à une voiture à essence.

Un dirigeant peut également choisir une automobile dont la valeur excède le montant prévu, jusqu'à concurrence de 25 %. Dans un tel cas, le cadre dirigeant assume lui-même le montant excédentaire.

En date des présentes, les personnes occupant les fonctions qui suivent se sont prévaluées de l'une ou l'autre des options ci-haut mentionnées :

Président et chef de la direction
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux
Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation des opérations de loteries
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux
Vice-président corporatif, commercialisation responsable, responsabilité sociétale et affaires publiques
Vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies
Vice-président corporatif – Talent et culture
Vice-présidente corporative, finances et administration
Secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique
Directrice principale, bureau du président et stratégie d'affaires
Directrice, opérations commerciales
Directeur, ventes et distribution
Directrice générale, image de marque et communication marketing
Directeurs généraux, casinos de Montréal et de Charlevoix
Directeur général, commerce électronique
Directeur général, technologies de l'information

En ce qui concerne le choix de la marque et du modèle, celui-ci doit être approuvé par le président et chef de la direction. En date de votre demande, les véhicules dont la totalité ou une partie de la valeur est payée par la Société étaient les suivants :

Marque	Modèle
Audi	A3, A4, A7 *, Q4*, Q5
Mazda	CX-90*
Lexus	RX 350*
Subaru	Ascent, Crosstrek
Volkswagen	Atlas, Tiguan
Volvo	XC40, XC60

* Pour ces véhicules, un surplus est payé par l'utilisateur, selon les paramètres applicables.

En ce qui concerne les frais d'utilisation du véhicule du président et chef de la direction, nous vous référons à l'adresse suivante, où apparaissent les informations demandées :

<https://societe.lotoquebec.com/fr/societe/accés-information/diffusion-information#informations-relatives-au-president-et-chef-de-la-direction>

Finalement, quant au reste des informations visées par votre demande, celles-ci sont des renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
 Directeur du Secrétariat corporatif
 Responsable adjoint de l'accès à l'information
 Loto-Québec

p.j.